

Modification de la rémunération des contrats doctoraux sur ressources propres

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 modifié relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'arrêté du 29 août 2016 modifié fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel,

Vu la décision n° 2022-040 du 16 mars 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 7 juillet 2022, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la modification de la rémunération des contrats doctoraux sur ressources propres suivante :

Type de financement	Salaire brut	Coût total employeur (Sur la base d'un contrat > 1 an, soit un taux de charges patronales de 40%)
Massa salariale État et Ressources propres	Avant le 1 ^{er} septembre 2021 : 1768,55€ * Contrat à compter du 1 ^{er} septembre 2021 : 1866€ * Contrat à compter du 1 ^{er} septembre 2022 : 1975€ *	2476 € (+17 € si contrat inférieur à 1 an) 2605 € (+22€ si contrat inférieur à 1 an) 2757 € (+24€ si contrat inférieur à 1 an)

* Traitement brut hors activité complémentaire d'enseignement, hors remboursement partiel des frais de transports, cf. délibération CA du 11 juillet 2019. Montant indexé sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Fait à Lyon, le 7 juillet 2022,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

